

CHARDON

histoire de la famille CHARDON Fromentières (53) Segré (49)

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 29.04.2017 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés*
[histoire du Haut-Anjou](#) | [histoire de Saint-Aubin-du-Pavoil](#) | [histoire de Segré](#)

Arbre généalogique descendant interactif

Histoire.....	1
légende :	2
mon ascendance à René Chardon x/1546 Fleurie Boysme.....	2
René Chardon x/1546 Fleurie Boysme	2
Renée Chardon x/1583 Guillaume Leze.....	6
Jehan Chardon x/1590 Renée Pillegault	6
Jean Chardon x1609 Jacqueline Morineau	7
Jeanne Chardon x1632 René Bastard	8
Jeanne Bastard x1658 Charles Jarry.....	9
Claude Jarry x1691 Jacqueline Renaudier	10
Jacques Jarry x1729 Renée Françoise Richard.....	10
Marie Jacqueline Jarry x1754 Jean Chartier	10
Geneviève Chartier x1798 Jean Bertron	10
Geneviève Bertron x1833 Louis Chicoisne	10
Léonce Chicoisne x1682 Anaïs Trouillard	10
Marguerite Chardon x1611 Pierre Blanche.....	10
Anne Blanche x1630 Pierre Poyet.....	12
Perrine Poyet x1665 Julien Morel	12
Julien Morel x1703 Jeanne Moride	12
Claude Morel x1730 Marie Bodard	12
Perrine Morel x1774 Pierre Girardière	12
Pierre-Jean Girardière x Jeanne Petit	12
Pierre Girardière x1831 Aimée Denis.....	12
Aimée Girardière x1854 François Allard.....	12
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	12
Madeleine Allard x Edouard Halbert	12
René Chardon x1613 Yvonne Trigory.....	12
autres Chardon à Fromentières.....	13
Marguerite Chardon x Jacques Gruau	14
Ambrois Chardon x Hélène Moreau	15
Madeleine Chardon x1645 Clément Cohon.....	15
N. Chardon père de Robert et René.....	15
non rattachés à ce jour :	16

Histoire

Les Chardon de Segré, alliés à Pierre Blanche, sont les ascendants Poyet.
 Ces bouchers sont des marchands aisés, et il s'agit manifestement de familles notables de Segré.

Les alliances sont à la fois dans le milieu des marchands bouchers, et aussi des arquebusiers. Ainsi, la fille de Jean Chardon épouse un arquebusier à Château-Gontier, tandis que la fille de Marguerite Chardon épouse Pierre Poyet arquebusier à Segré.

Ceci confirme un réseau d'alliances entre arquebusiers.

Renée Pillegault est inhumée en l'église de Segré en 1614, signe de notabilité. La famille Pillegault, seul de ce nom, est à Saint-Aubin-du-Pavoil, la paroisse absorbée par Segré, et y possède la Garlière.

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

mon ascendance à René Chardon x/1546 Fleurie Boysme

Le tout en Maine-et-Loire et Mayenne, jusqu'en 1908

- 15-René Chardon vit à Fromentières (53) x avant 1546 Fleurie Boysme
- 14-Jehan Chardon vit à Segré (49) x/1590 Renée Pillegault
- 13-Marguerite Chardon x Segré StSauveur 16 octobre 1610 Pierre Blanche
- 12-Anne Blanche x Segré LaMadeleine 4 novembre 1630 Pierre Poyet
- 11-Perrine Poyet x Segré la Madeleine 19 juillet 1665 Julien Morel
- 10-Julien Morel x La Chapelle-sur-Oudon 16 août 1703 Jeanne Moride
- 9-Claude Morel x Segré StSauveur 19 juin 1730 Marie Bodard
- 8-Perrine Morel 1x Segré StSauveur 22 novembre 1774 Pierre-Jean Girardièrre
- 7-Pierre-Jean Girardièrre x Jeanne Petit
- 6-Aimée Denis x La Pouèze 18 janvier 1831 Pierre Girardièrre
- 5-Aimée Girardièrre x La Pouèze 16 mai 1854 François Allard
- 4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire (49) 28 septembre 1882 Françoise Moreau
- 3-Madeleine Allard x Nantes (44) 23 septembre 1907 Edouard Halbert
- 2-mes parents

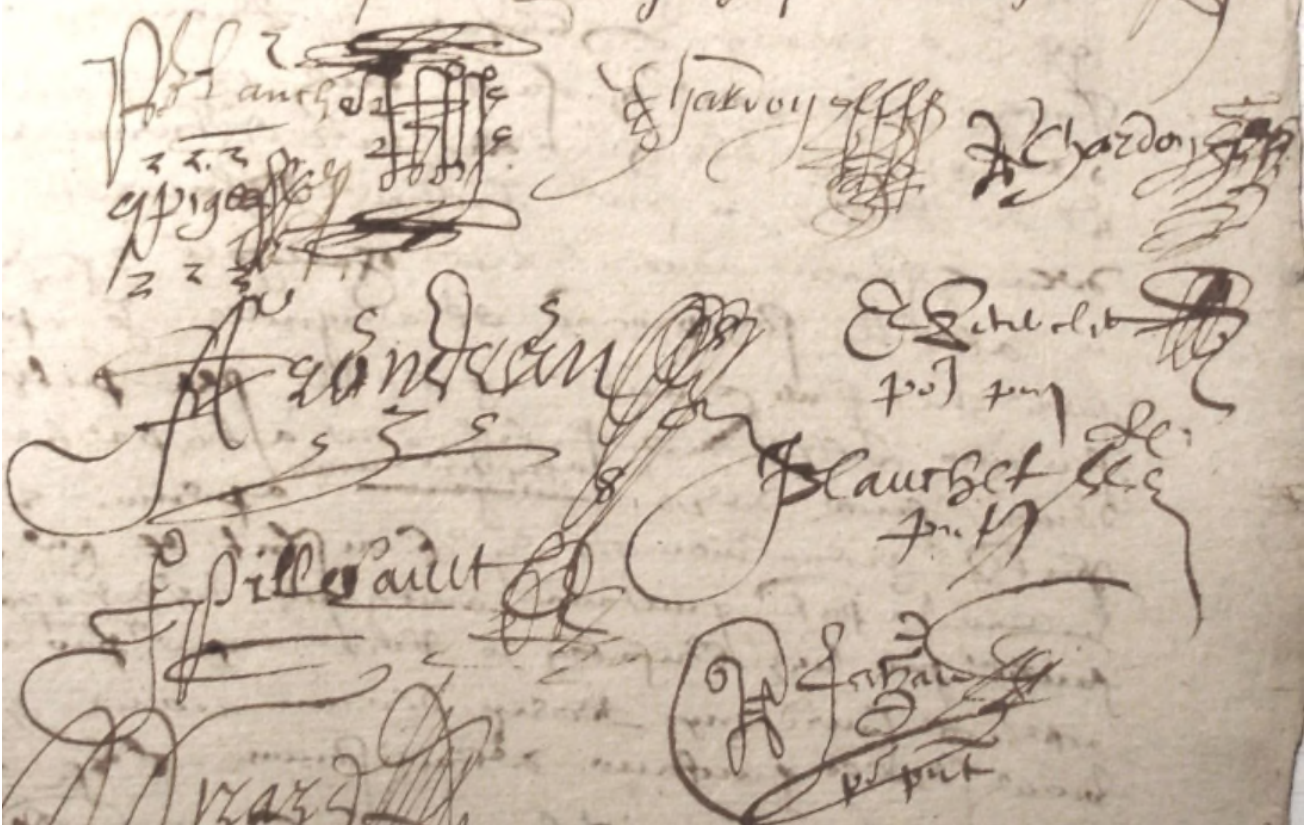
René Chardon x/1546 Fleurie Boysme

C'est l'acte notarié suivant, daté de 1613, à Château-Gontier, qui donne les filiations de la plus ancienne génération (voir ci-dessous en rouge l'arbre que l'on peut tirer de cet acte) :

« Le 4 juillet 1613¹ Me Pierre Blanche, mari de Marguerite Chardon, Jehan et René les Chardons, D[†] en la ville de Segré, tant pour eux qu'au nom et se faisant fort de Françoise, Barbe et Louis les Chardons, Pierre Pinault mari de Fleurye Leze fille et héritière de †Renée Chardon, D[†] au Bourgneuf de Baubigne à Fourmentières, Pierre Piger père et tuteur naturel de Louis Piger fils qu'il a eu de †Marguerite Leze, aussi fille et héritière de ladite †Renée Chardon, D[†] au Chesne à Villiers, et encore ledit René Chardon se faisant

¹ AD53-3E63 devant notaire royal à Château-Gontier,

fort de Pierre Grifaton mari de [Esperance] Chardon **tous héritiers de †Fleurie Lebouesme** savoir lesdits Blanche, Jehan, René, Françoise, Barbe et Louis les Chardons pour 1/4^e, ledit Griffaton à cause de sadite femme pour 1/4^e, lesdits Pinault et Piger pour 1/4^e, confessent avoir reçu de Me Fleury Arondeau S^r du Fresne D^t audit Bourgneuf de Baubigne à Fourmentières, héritier pour l'autre 1/4^e de ladite †Lebouesme, 1 785 L pour le retrait des héritages acquis par †Guillaume Arondeau père dudit Fleury à son mariage avec ladite †Lebouesme, lesdits héritages dans l'estoc et lignage dudit Arondeau et pour la moitié du prix auquel ils reviennent selon le calcul fait entre eux ce jour estimés à 4 764 L moins les acquêts fait pas ledit †Arondeau pendant sondit mariage. Les 1 785 L sont partagées en 3 soit 595 L. Passé à Châteaugontier maison de Me René Martin en présence de hble h. Estienne Lecercler S^r du Rocher, Jacques Blanchet S^r de la Chesnais, avocat à Châteaugontier, et de h. h. François Pillegault S^r de la Garellière D^t à Segré ».



Le registre paroissial de Fromentières donne effectivement les baptêmes qui correspondent à cette famille. Ils permettent même d'affirmer que Fleurie Bouesme alias Boysme, est notre « grand-mère », qui s'était remariée à Guillaume Arondeau, lui-même demeurant à Fromentières. Malheureusement le registre paroissial a une lacune de 1560 à 1580 et de même il n'est pas possible de faire les sépultures à cette période.

filiations selon le partage de 1613 (acte ci-dessus)

CHARDON †/1613

1-CHARDON

11-Marguerite CHARDON x Pierre BLANCHE

12-Jehan CHARDON

13-René CHARDON

14-Françoise CHARDON

15-Barbe CHARDON

16-Louis CHARDON

2-Renée CHARDON †/1613 x LEZE

21-Fleurie LEZE x Pierre PINAULT

22-Marguerite LEZE †/1613 x Pierre PIGER

221-Louis PIGER

3-Espérance CHARDON †/1613 x Pierre GRIFFATON

« Le vendredi 5 juillet 1613², Pierre Blanche mary de Marguerite Chardon, et Jehan et René les Chardons tant en leur nom privé que comme procureurs et soi faisant fort de Renée Pillegault veuve de deffunt Jehan Chardon tant en son nom que comme mère et tutrice naturelle de Louis Chardon son fils mineur dudit déffunt et encore de François et Barbe les Chardons, tous iceux les Chardons, **héritiers pour une 1/4^e partie de défunte Fleurie Lebouesme vivante leur ayeule**, et auxquelles Pillegault François et Barbe les Chardons, iceux établis sont demeurés tenus et obligés faire ratifier et avoir agréables ces présentes ... dans un mois prochainement venant, à peine ..., chacun d'eux esdits noms seul et pour le tout renonçant au bénéfice de division ordre priorité et postériorité, confessent avoir ce jourd'hui sans contrainte vendu quitté cédé délaissé et transporté et par ces présentes vendent à honnête homme Fleury Arondeau S^r du Fresne et y D^t paroisse de Fourmentières, aussi héritier pour 1/4^e de ladite défunte Lebouesme, à ce présent et stipulant, qui achète pour lui ses hois le 1/4^e par indivis de tous et chacuns leurs droits et actions qu'ils ont en la succession de ladite défunte, soit tant en patrimoine matrilien droits, même le droit de propriété qu'ils ont au lieu du Buisson en la paroisse de Ruillé et les vignes situées en la paroisse de Fourmentières à eux échues par le décès de ladite défunte qui en jouissait par usufruit rentes foncières et hypothécaires, ensemble de tous acquêts et conquêts faits par ladite défunte tant pendant sa viduité que contant le mariage d'entre défunt Arondeau et elle en quelque part et endroit que sont lesdits héritages situés, et lesquels les parties ont dit avoir parfaite connaissance pour en avoir vu et lu les contracts et iceux fait inventoriés après le décès desdits défunts Arondeau et Lebouesme, sans aucune réservation en faire par lesdits vendeurs, en ce non compris les acquêts faits par lesdits défunt Arondeau et Lebouesme desquels ledit Arondeau exécute le jour d'hui retrait sur lesdits vendeurs et autres leurs cohéritiers par contrat passé par nous N^{re} et icelui pour la somme de 595 livres 3 s pour la part desdits établis comme aussi ont iceux vendeurs vendu comme dessus audit Arondeau le 1/4^e aussi par indivis de tous et chacuns les meubles tant mors que vifs et dettes actives et passives à eux échus de la succession de ladite Lebouesme, sans en faire aussi aucune spécification parce que les parties ont dit avoir parfaite connaissance en quoi ils consistent pour les avoir fait inventoriés par l'inventaire ci-dessus même tous et chacuns les fruits et profits de deniers pris et perçus par ledit Arondeau depuis ledit inventaire sans dudit 1/4^e desdits droits raisons et actions ou autre portions desdits meubles seulement ou lesdits vendeurs sont fondés pour telle portion en conséquence de la sentence rendu au siège royal de cette ville le (blanc) juin dernier sur l'intégrément de la donaison d'iceux meubles faite entre lesdits défunts Arondeau et Lebouesme faire par lesdits vendeurs aucune exception ny réservation, ains, de tous et chacuns leurs droits se sont lesdits vendeurs esdits noms dévêtus et délaissés et en ont vêtus et constitué ledit acquéreur vrai seigneur possesseur pour en jouir et user comme desdits autres biens et choses héritaux à lui demeurés par droit d'héritage, lesdites choses héritaux tenues des fiefs et seigneuries dont elles se trouveront être mouvantes, dont lesdites parties advertis de ce faire selon l'ordonnance n'ont pu déclarer les cens rentes et devoirs que ledit seigneur acquitera tant du passé qu'à l'avenir, même toutes rentes hypothécaires ou foncières si aucunes sont dues pour raison desdites choses vendues, et est faite la présente vendition cession et transport pour le prix et somme de 1 704 L 17 s laquelle somme a été présentement payée comptant par ledit acheteur auxdits vendeurs qui ont pris et reçu ladite somme en notre présence et des témoins cy-après... fait audit Château-Gontier au tabler de nous N^{re} en présence de honorables hommes Me Estienne Lecler S^r du Rocher, Jacques Blanchet S^r de la Chevrue, avocats audit Château-Gontier, honnête homme François Pillegault et Me René Fayau demeurant audit Segré. Signé P. Blanche, Arondeau, Chardon, Blanchet, Fayau, Pillegault, Girard »

« Le 27 août 1613³ avant midy, devant nous Nicolas Girard notaire royal à Château-Gontier furent présents et personnellement établis honnête homme **Pierre Griffaton marchand drappier et Spérance Chardon sa femme** de luy suffisamment autorisée quant à ce, **demeurant au faubourg saint Clément près la ville de Nantes en Bretagne**, héritiers pour une quarte partie de defunts René Chardon et Fleurie

² AD53-3E63 devant Nicolas Girard notaire à Château-Gontier,

³ AD53-3E63-1200 devant Nicolas Girard notaire royal à Château-Gontier

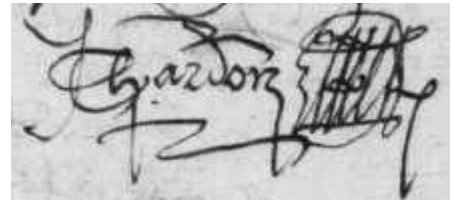
Lebouesme leur père et mère, lesquels deument soubzmis au pouvoir de ladite cour et chacun d'eux seul et pour le tout sans division confessent avoir aujourd'huy vendu quitté cédé et transporté et par ces présentes vendent quittent cèdent transportent et promettent garantir de tous troubles et descharge d'hypothèques et évictions à honorables personnes Me Fleury Arondeau sieur du Fresne et Jehanne Bruneau sa femme à ce présents stipulant et acceptant lesquels ont achapté pour eux leurs hoirs etc savoir est tout tel droit part et portion qui compétoient et appartenoient et avoient droit lesdits Grifaton et femme ès successions de defunte Fleurie Lebouesme vivante femme de Guillaume Arondeau et de defunt René Chardon leur père, mary en premières noces de ladite defunte Lebouesme, soit tant meubles qu'immeubles patromoine acquets conquets et de quelque nature que ce soit, sans en rien réserver ni retenir, en aucune façon et manière que ce soit, tant ès paroisses de Fromentières Ruillé st Germain Morannes Cherré Château-Gontier et autres lieux où puissent estre situées et assises lesdites choses et les tenir et relever où elles se trouveront estre mouvantes, aux charges anciens et accoustumés que ledit acquéreur acquitera tant à l'advenir que du passé. Transportant quittant cédant etc et est faite la présente vendition cession et transport pour le prix et somme de 1 600 livres tz payées par ledit achapteur auxdits vendeurs en notre présence en quarts d'escu francs et autre monnais suivant l'ordonnance, lesquels ont eu prins et receu ladite somme, s'en sont tenus à contents et bien payés et en ont quité etc et oultre a promis ledit Arondeau acquiter lesdits Grifaton et femme de toutes et chacunes les debtes passives de la succession de ladite defunte Lebouesme, mesmes de leur part et portion des rapports qu'eussent peu devoir lesdits Grifaton et femme pour le regard dudit Arondeau seulement ; et n'est en ladite vendition compris la part et portion desdits Grifaton et femme du retrait cy devant consenti et exécuté par devant nous entre lesdites parties et les autres cohéritiers d'iceluy Grifaton, lequel ils ratiffient et approuvent tout ainsi que si eulx mesmes y eussent consenti en leurs propres personnes et duquel ils ont dit avoir bonne cognoissance mesmes ladite femme a ratiffié et par ces présentes ratiffie le paiement qui a esté fait pour raison dudit retrait audit Grifaton son mari, et la quittance que sondit mari en auroit baillé et consenti audit Arondeau, et au moyen du présent contrat et de tout ce que dessus lesdites parties sont demeurées à ung et d'accord et les instances menées entre elle tant en demandant qu'en défendant nulles et assoupies sans despends dommages et intérêts de part ni d'autre ; tout ce que dessus stipulé et accepté par lesdites parties ; à laquelle vendition et tout ce que dessus est dit tenir etc garantir etc comme dit est etc obligent lesdits vendeurs l'ung pour l'autre chacun d'eux seul et pour le tout renonçant au bénéfice de division discussion et ordre etc foy jugement condamnation etc fait audit Château-Gontier en présence de vénérables et discrets Me François Berault et Mathurin Crestien prêtres, demeurant audit Fromentières tesmoins ; ladite Lebouesme déclare ne savoir signer (oups ! le notaire se trompe de patronyme, car c'est d'Espérance Chardon dont il parle) ; et en vin de marché payé par ledit achapteur du consentement desdits vendeurs et à ceux qui ont négocié ces présentes la somme de 30 livres »

René CHARDON x /1546 Fleurie BOYSME alias LEBOUESME aussi mariée à Guillaume Arondeau dont Fleury Arondeau

1-Jeanne CHARDON °Fromentières 29 décembre 1546 †/1613 « Le 29 dudit mois (décembre 1546) fut baptisée Jeanne fille de René Chardon et de Fleurie son épouse, parain Jehan Chardon marraines Jeanne Mar.. et Marie Baron » **SP**

- 2-Renée CHARDON °Fromentières 27 février 1548 †/1613 « Le pénultième jour dudit mois (février 1547 calendrier Julien 1548 actuel), fille de René Chardon et Fleurie son épouse parain Jacques Ernoul maraines Marie Mesnager et **Ambroyse Boyme** » x /1583 Guillaume **LEZE** Dont postérité suivra
- 3-Jehan CHARDON °Fromentières 21 juin 1553 †Segré StSauveur 4.5.1605 « Le 21 dudit mois (juin 1553) fut baptisé Jehan fils de René Chardon et de Fleurye Boysme, estoyent parains Jehan Landay S^r de Mounnier et Guillaume Parage, maraine Mathurine Martin » x /1590 Renée PILLEGAULT Dont postérité suivra
- 4-Michel CHARDON °Fromentières 3.11.1554 †/1613 « fils de René Chardon et de Fleurie Boysme sa femme et ont esté parains Missire Macé Hamon et Michel Chedasne et maraine Ambroise Boury »
SP
- 5-Espérance CHARDON °Fromentières 15 janvier 1557 †/1613 « Le 15.1.1556 (calendrier Julien, donc 1567 Grégorien actuel) Esperance fille de René Chardon et de Fleurie sa femme, a esté parain Missire Mathieu Lemazon vicaire dudit lieu, maraines Françoise ...neue femme de Estienne Aubry et Mathurine ... drut femme de Augustes Ballot ». Elle est maraine à Fromentières le 22.3.1585 de René Maulore fils de Marin et de Guillemine Arthuys – et le 10.3.1585 de Jehanne Motereul fille de Jehan et de Renée Chardon. x Pierre **GRIFFATON**

h. h. Jehan Chardon S^r de la Pinellière est parrain à Fromentières le 21 septembre 1582 de Moricette Monternault fille de Christophe et de Fleurye Chevreul - le 17 décembre 1585 de Julien Cotinier fils de Julien - le 15 mars 1596 de François Dure fils de h. h. René et Mathurine Bertron, et il est dit sur ce B « à présent D^t à Châteaugontier »



Il est encore parrain à Fromentières le 16.5.1598 de Jehanne Boucicault fille de Jacob - le 10.6.1598 de Louis Thaunay - le 19.11.1598 de Elisabeth Chauvyneau - le 21.1.1599 de Magdeleine Rivière fille de Guy

La Pinellière : Il existe plusieurs lieux répondant à ce nom en Mayenne, à Ballots, Grez-en-Bouère, Mézangers, Ruillé-le-Gravelais, Saint-Gault, Saint-Sulpice, Vimarcé, Longuefuye (le RP ne commence qu'en 1642), Astillé, Fontaine-Couverte.

Il est probable que ce Jehan Chardon soit notre ancêtre ! Ceci reste à trouver !

Renée Chardon x/1583 Guillaume Leze

Renée CHARDON °Fromentières 27.2.1548 †/1613 Fille de René CHARDON et de Fleurie BOYSME x /1583 Guillaume **LEZE**

1-Jehan LEZE °Fromentières 9.5.1583 Filleul de h. h. Me Jehan Paraige et de Guillaume Cousin et de Marie Chardon.

2-Fleurie LEZE x Pierre **PINAULT**

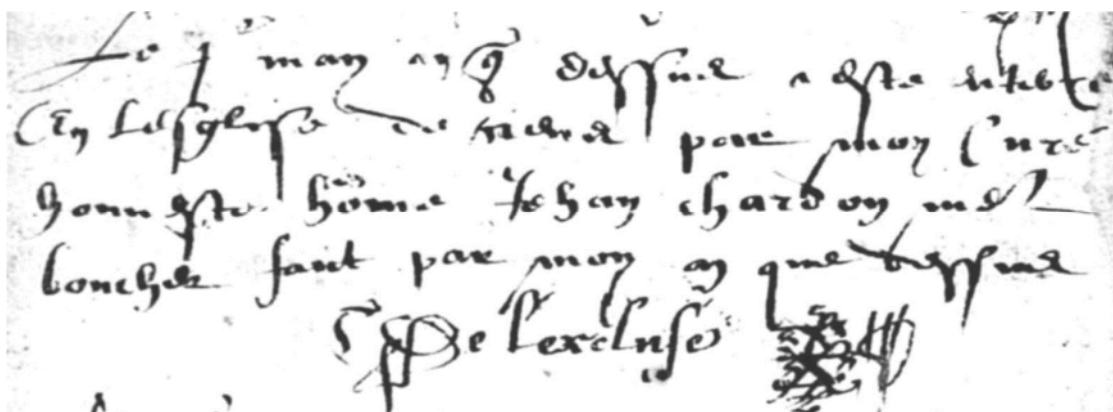
3-Marguerite LEZE †/1613 x Pierre **PIGER**

31-Louis PIGER

Jehan Chardon x/1590 Renée Pillegault

Inhumé en l'église.

Marchand boucher sur son acte de décès



Segré Saint-Sauveur « le 7 mai (1605) a esté enterré en l'église de céans honneste homme Jehan Chardon Me boucher »

Garlière (la) : à Saint-Aubin-du-Pavoil — Possède la **closerie** : 1612, 1652 François Pillegault (in C.Port) - le 21.3.1711⁴ François Pillegault Sgr de l'Ouvrinière conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel demeurant en sa maison seigneuriale de l'Ouvrinière à StAubin-du-Pavoil, baille à 1/2 pour 5 ans à Louis Girardière vallet domestique de Mr de Beauregard demeurant en la maison seigneuriale de la Lande Chevru à StAubin-du-Pavoil, la closerie de la **Petite Garlière** à StAubin

[Voir sur mon site l'étude la la famille Pillegault.](#)

Jehan CHARDON †Segré St Sauveur 4 mai 1605 x /1590 Renée PILLEGAULT †Segré St Sauveur 17.11.1614

1-Jehan CHARDON Seul le père est précisé sur l'acte de mariage x Segré St Sauveur 18.6.1609 Jacqueline MAURINEAU Fille de †François Dont postérité suivra

2-Marguerite CHARDON x Segré St Sauveur 1611 Pierre **BLANCHE** †/1736 Receveur des traites de Segré. Fils de Nicolas Dont postérité suivra

3-René CHARDON †Segré St Sauveur 17.9.1638 x /1613 Yvonne TRIGORY Dont postérité suivra

4-Barbe CHARDON « lundi 16 février 1613 ont esté espousés en l'église dudit St Sauveur chacuns de Michel Jahanne fils de Magdelon Jahanne et de Barbe Chardon fille de défune honneste homme Jehan Chardon et défunte Renée Pillegault (vue 163) » x Segré St Sauveur 16 février 1613 Michel **JAHANNE** fils de Magdelon

5-Louis CHARDON †Segré St Sauveur 23.8.1638

Jean Chardon x1609 Jacqueline Morineau

Mariage à St Sauveur « Jehan Chardon fils de défunt honneste homme Jehan Chardon a espousé Jacqueline Maurineau fille de défunt François Maurineau (vue 162) »

Jehan Chardon est parrain à Segré StSauveur le 7.6.1611 et il signe. L'acte nous apprend qu'il est marchand boucher. Il a donc repris le métier de son père.

Jean CHARDON †Segré St Sauveur 10 août 1638 (inhumation sans filiation) Fils de Jehan CHARDON & de Renée PILLEGAULT x Segré St Sauveur 18 juin 1609 Jacqueline MORINEAU †Segré St Sauveur 6.8.1638

1-Jeanne CHARDON °Segré St Sauveur 23.5.1610 †idem 18.8.1638 Filleule de h.h. Missire Anthoine Bouju curé de Laigné et de Jehanne Bruneau (s) femme de h.h. Fleury Arrondeau. x Segré St Sauveur 11.11.1632 René **BASTARD** Dont postérité suivra

3-Jehan CHARDON °Segré St Sauveur 25.8.1612 †idem 20.8.1638 Filleul de **Pierre Blanche** (s) **receveur de la traite à Segré** et de Barbe Chardon

4-François CHARDON °Segré St Sauveur 19.2.1615 †idem 11.7.1634 **Filleul de François Pillegault (s)** et de Perrine Chasseboeuf (s). Inhumé en l'église

⁴ AD49-5E32/2 dvt Bouvet Nre Royal Segré

5-Marie CHARDON °Segré St Sauveur 26.4.1617 Filleule de René Chardon et de Marie Guyon femme de René Arnoul x Segré St Sauveur 8.1.1643 Jacques **CLOUET** °Redon ^{StNicolas} Fils de Valentin & de Vincente Jollivet « Jacques Clouet fils de défunt Valantin Clavet et de Vincente Jolliver natif de St Nicolas près Redon d'une part et Marie Chardon fille de défunts Jehan Chardon et Jacquine Morineau native de cette paroisse ont esté espousés en l'église de céans par nous curé soussigné en présence d'honnestes personnes René Bastard, Jean Guignard Mathurin Chardon Pierre Poyet et autres (vue 178) »

6-Jehan CHARDON °Segré St Sauveur 12.5.1619 Filleul de Katherin Leroy et de Susanne Aprvil
7-Jacquine CHARDON °Segré St Sauveur 3.11.1620 †idem 12.11.1620 Filleule de Me Jehan Gohier (s) et de Marie Daguin

Jeanne Chardon x1632 René Bastard

Mariage à Segré « ont esté espousés en ceste église par moy curé sousigné chacuns de René Bastard fils de défunts René Bastard et de François Dubais et Jehane Chardon fille de Jehan Chardon et de Jacquine Morineau tous deux paroissiens de ceste paroisse en présence des soussignés ».

Leur servante est inhumée le 8.8.1638

Il est **arquebusier armurier** à **Château-Gontier**, et remarié

Jeanne CHARDON °Segré St Sauveur 23 mai 1610 †idem 18.8.1638 x Segré St Sauveur 11 novembre 1632
René **BASTARD** Fils de †René et François Dubais

- 1-Jeanne BASTARD °Segré St Sauveur 4.7.1632 Filleule de Pierre Poiette (sic) et de Marye Chardon x (C^t du 13.6.1658 D^{vt} Boutin N^{re} Château-Gontier AD53-3E63/896) Charles **JARRY** S^r de la Fontaine Dont postérité suivra
- 2-René BASTARD °Segré St Sauveur 16.7.1634 †idem 15.12.1636 Filleul de h.h. Pierre Leroyer (s) & de h. fille Renée Chardon
- 3-François BASTARD °Segré St Sauveur 3.7.1635 †idem 18.11.1639 Filleul de Me François Gaultier (s) né à Saumur et de Mathurine Ernis
- 4-Pierre BASTARD °Segré St Sauveur 1.8.1636 Filleul de Gervais Garnier (s) & de Françoise Bastard
- 5-Edmé BASTARD °Segré St Sauveur 23.7.1637 †idem 24.8.1637 Filleul de [Pome] Dotty et de Mathurine Grisfaton

Jeanne Bastard x1658 Charles Jarry

Il est **chirurgien**

Le C^t de mariage nous apprend que Jeanne eut pour curateur François Pillegault S^r de l'Ouvrinière

« Le mardi 13 juin 1658⁵ après midy, furent présents establiz et deument soubzmis honneste homme Charles Jarry sieur de la Fontaine chirurgien natif de la ville de Montfort le Rotrou pays du Maine, fils de defunts honnestes personnes Charles Jarry vivant Me apothicaire audit Monfort et de Barbe Guibleye demeurant au bourg et paroisse de Marigné près Peuston en ce pays d'Anjou d'une part, René Lebastard sieur de la Clavière marchand armurier demeurant au faubourg d'Azé de ceste ville, et honneste fille Jeanne Lebastard sa fille et de defunte Jeanne Chardon sa première femme demeurante en ceste ville paroisse saint Remy d'autre part, lesquels sur le traité du futur mariage d'entre ledit Jarry et ladite Jeanne Lebastard auparavant aucune bénédiction nuptiale fait et convenu entre eux ce qui ensuit, c'est à savoir que ledit Jarry et Jeanne Lebastard se sont promis prendre par mariage et d'espouser l'un l'autre sy tost que l'un en sera par l'autre requis, tout empeschement légitime cessant ; auquel mariage lesdits futurs conjoints entreront avec tous et chacuns leurs droits successifs qui demeureront et demeurent à chacun d'eux de la même nature qu'ils sont ; en faveur duquel mariage ledit René Lebastard a renoncé et renonce par ces présentes et au profit de sadite fille à l'usufruit à luy acquis par le décès de defunt François Lebastard son fils et de ladite defunte Chardon, décédé depuis icelle Chardon sa mère, ce qui adviendra à ladite future espouse, soit de successions directes et collatérales donation ou autrement, mesme du reliqua du compte qui lui sera rendu par noble homme Jean Pillegault sieur de l'Ouvrinière son curateur, luy demeurera et demeure de nature de propre immeuble à elle et aux siens en ses estoc et ligne, et comme tels promet et s'oblige ledit futur espoux le mettre et convertir en acquit d'héritage ou rente de pareille valeur en ce pays d'Anjou pour et au profit de ladite future espouse ses hoirs et ayant cause en ses estoc et lignée, et à défaut d'acquest il luy a dès à présent par hypothèque de ce jour vendu créé et constitué assis et assigné rente à intérêt à la raison du denier dix huit suivant l'ordonnance, sur tous et chacuns ses biens présents et futurs, qu'il sera tenu rachapter avec les arrérages qui y seront lors dus courrus et eschus sans que lesdits froits acquests qui en seront faits ne l'action pour les avoir et demander puissent tomber en la future communauté qui s'acquérera du jour de la bénédiction nuptiale dérogeant en ce regard à la coustume de ce pays ; à laquelle communauté ladite future espouse et ses enfants pourront renoncer quoi faisant ils seront acquités de toute debte et chacune d'icelle par ledit futur espoux par hypothèque de ce dit jour, mesme de celle où elle se seroit avec lui obligé, et outre emportera ladite future espouse audit cas de répudiation ses habits bagues et joyaux et hardes à son usage, et un lit garni de la valeur de 50 livres, et en cas de vente ou aliénation des propres des futurs conjoints ils s'en remplaceront sur les biens de leur communauté et où ils ne suffiroient pas ceux de ladite future espouse elle en sera remplacé sur les propres dudit futur espoux qu'il y a soubmis et obligé par ces présentes par hypothèque de ce jour ; lequel luy a assigné douaire suivant la coustume qui luy sera acquis du jour du décès sans autre sommation dérogeant en ce regard à la coustume du Maine ; car les parties ont le tout ainsi accordé et respectivement stipulé et accepté promettant etc oblige etc renonçant etc dont les avons jugés ; fait et passé audit Château-Gontier à notre tablier, présents Jean Denyau escuier conseiller du roy lieutenant général en l'élection dudit Château-Gontier, y demeurant,

⁵ AD53-3E63 devant René Boutin notaire royal à Château-Gontier

Julien Gurget et Claude Simon sergents royaux demeurant au bourg de Marigné, Me Jean Delabarre, Henry Jurquin sieur de la Maillardière, Marie Joubert sieur du Pin compagnon chirurgien »

Jeanne BASTARD °Segré StSauveur 4.7.1632 Fille de René BASTARD et de sa 1^{ère} épouse Jeanne CHARDON x (C^t du 13.6.1658 D^{vt} Boutin N^{re} Château-Gontier AD53-3^F63/896) Charles JARRY S^r de la Fontaine °Montfort-le-Rotrou

1-Claude JARRY sieur de la Fontaine °ca 1666 †Marigné-Peuton 26.2.1742 x Marigné-Peuton 26 février 1691
Jacquine RENAUDIER Dont postérité suivra

Claude Jarry x1691 Jacqueline Renaudier

Claude JARRY sieur de la Fontaine °ca 1666 †Marigné-Peuton 26.2.1742 Fils de Charles JARRY et Jeanne BASTARD x Marigné-Peuton 26 février 1691 Jacqueline RENAUDIER Fille de Jean et de Renée Desmots

1-Jacques JARRY sieur de le Bourdonnière °Marigné-Peuton 22 juin 1695 †Saint-Quentin-les-Angers 11 juin 1751 x Daon (53) Renée Françoise RICHARD de la Noirie Dont postérité suivra

Jacques Jarry x1729 Renée Françoise Richard

marchand fermier de la baronnie de Mortiercrolles

Jacques JARRY sieur de le Bourdonnière °Marigné-Peuton 22 juin 1695 †Saint-Quentin-les-Angers 11 juin 1751 Fils de Claude JARRY et de Jacqueline RENAUDIER x Daon (53) Renée Françoise RICHARD de la Noirie °Château-Gontier st Jean 4 juin 1705 †Mortiercrolles 12 septembre 1763

1-Françoise JARRY °22 janvier 1732 x en la chapelle de Mortiercrolles 26 janvier 1751 Nicolas BERNIER marchand tanneur, fils de Nicolas et de Marie Durant, dont de nombreux enfants Bernier nés entre 1753 et 1771

2-Marie-Jacquine-Perrine JARRY °Mortiercrolles 26 mars 1733 †Angers 6 floréal an II prison des Calvairiennes x Mortiercrolles 15 octobre 1754 Jean Baptiste CHARTIER °Craon 24 mai 1720 †L'Hôtellerie-de-Flée 22 novembre 1788 Dont postérité suivra

3-Jacques JARRY °ca 1735 †Mortiercrolles 31 janvier 1735

4-Louise JARRY °30 août 1736 x 4 octobre 1757 Pierre François GIRAUX notaire royal fils de Melaine et de Marguerite Anne Guyon, dont au moins 5 enfants Giroux nés à Saint-Quentin les Angers de 1761 à 1767

5-Charles JARRY °ca 1738 †Mortiercrolles 28 février 1781 x Andigné 26 janvier 1762 Perrine BERTRAND °Andigné 16 janvier 1733 fille de Pierre et de Perrine Louise Bonnet, dont au moins une fille Perrine Jarry x Paul Poupard du Plessis Dont postérité

6-Angélique Claudine JARRY mineure en 1763 demeurant à L'Hommeau en St Quentin les Angers, probablement †SA

Marie Jacqueline Jarry x1754 Jean Chartier

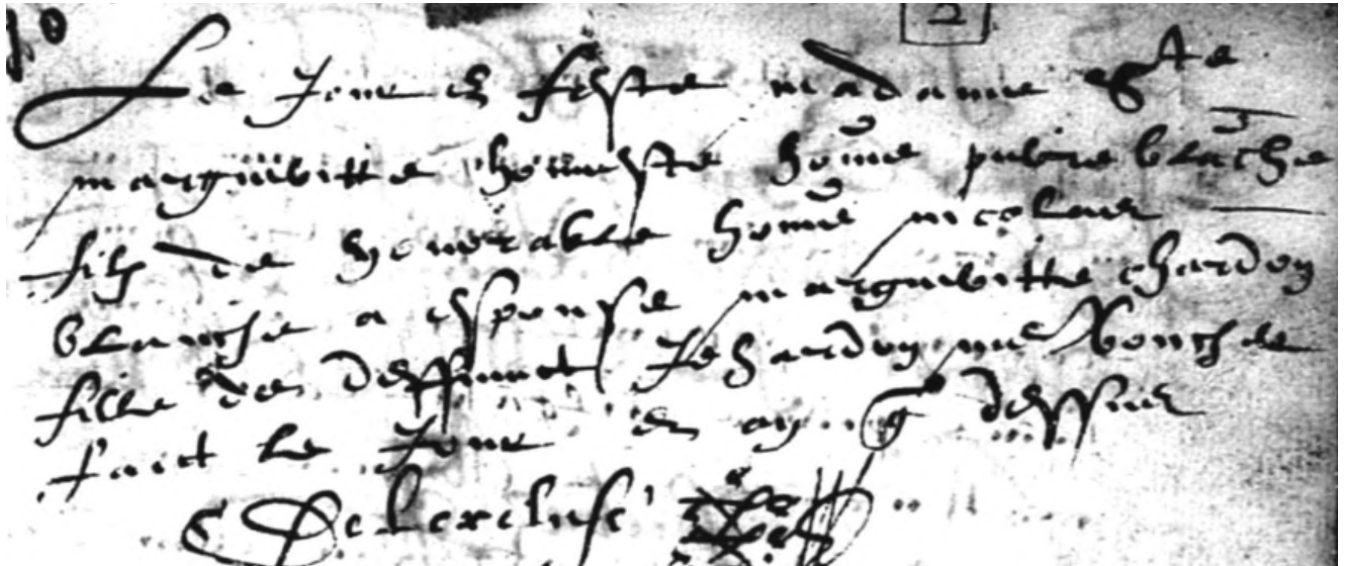
Geneviève Chartier x1798 Jean Bertron

Geneviève Bertron x1833 Louis Chicoisne

Léonce Chicoisne x1682 Anaïs Trouillard

Marguerite Chardon x1611 Pierre Blanche

Pierre Blanche et Marguerite Chardon sont les beaux-parents de Pierre Poyet. Pierre Blanche est receveur des traites à Segré selon le mariage de leur fils Pierre en 1636, date à laquelle il est déjà décédé.



Ils se sont mariés à Segré S^tSauveur « Le jour et feste de la sainte Marguerite honneste personne Pierre Blanche fils de honorable homme Nicolas Blanche a espouse Marguerite Chardon fille de †Jehan Chardon Me Boucher, fait le jour et an que dessus (6.10.1611) »

Pierre Blanche est **receveur de la traite à Segré** selon son propre C^t de mariage en 1609 à Château-Gontier, et selon le mariage de son fils Pierre en 1636, date à laquelle il est déjà décédé.

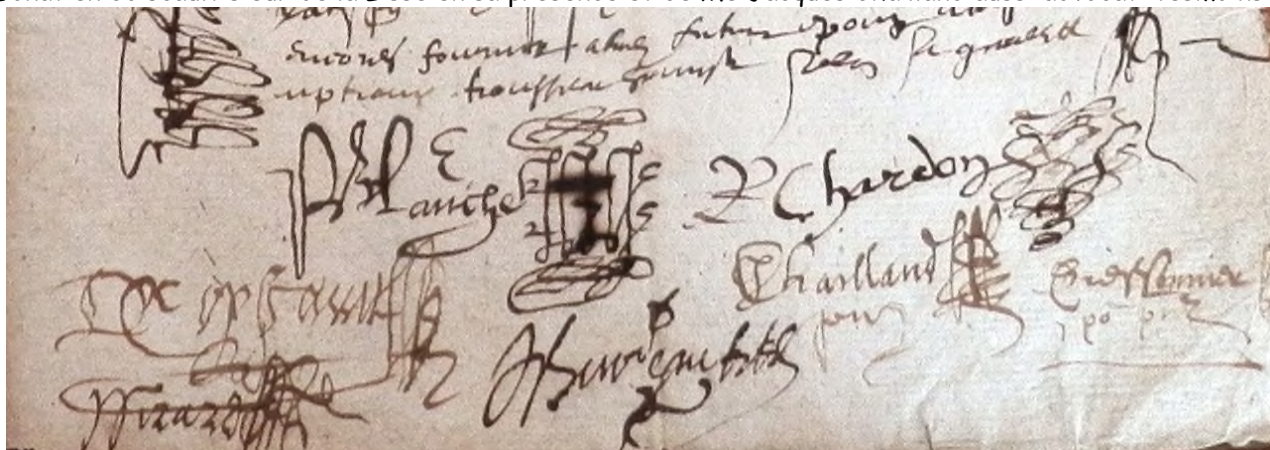
Voici un contrat de mariage que j'avais lu aux Archives en 2006, avant l'époque des photos numériques. J'avais alors pris un résumé, car l'acte est filiatif et ce sont mes ascendants, mais je dois dire qu'en retranscrivant entièrement l'acte en 2017 sur la photo numérique, je découvre stupéfaite un élément troublant, que je vous ai surgraisé en rose.

- Le frère de la future, René Chardon, est venu à Château-Gontier **pour mettre fin aux procès et différends touchant le mariage futur de sa soeur**. Et, comme dans toute transaction qui met fin à des procès en cours, on a bien la fameuse phrase qui dit que tout procès demeure nul et assoupi sans depends de part et d'autre.
- Alors que dans le milieu de l'acte on peut dire qu'il s'agit bel et bien d'un contrat de mariage, puis sont précisé dot, trousseau, douaire etc...
- Que s'est-il donc passé avec ce 23 mai 1609 ? Est-ce que Renée Pillegault, la mère de la future, aurait refusé ce mariage et que Pierre Blanche et sans doute sa future, en seraient venus à intenter un procès à la mère de la future.

« Le 23 mai 1609⁶ après midy, par devant nous Nicolas Girard notaire royal à Château-Gontier personnellement établis **René Chardon marchand tanneur demeurant en la ville de Segré paroisse st Sauveur tant en son nom que soy faisant fort de Renée Pillegault sa mère, Marguerite Chardon sa soeur**, promettant leur faire ratiffier ces présenes et en fournir lettres de ratiffication vallable à la partie cy après desnommée dedans quinzaine à peine etc ces présentes néanlmoings etc d'une part, et honneste homme **Me Pierre Blanche rcepveur des traites demeurant audit Segré dite paroisse, aussi tant en son nom que soy faisant fort de Me Nicolas Blanche et Rose Fleurye ses père et mère** promettant pareillement faire ratiffier ces présentes et en fournir lettres de ratiffication aux dessus dits dans ledit temps, d'autre part, soubzmetant respectivement esdits noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout **confessent avoir ce jourd'huy fait l'accord transaction et convention qui s'ensuivent sur les procès et différends pendant entre ladite Renée Pillegault et ledit Blanche touchant le mariage futur d'entre iceluy Blanche et ladite Marguerite Chardon** c'est à savoir que lesdits Pierre Blanche et Marguerite Chardon se prendront à mary et femme et solemniseront ledit futur mariage en notre mère ste église catholique apostolique et romaine huitaine après le fournissement desdites ratiffications pourveu qu'il n'ay ait empeschement légitime ; en faveur duquel futur mariage mariage ledit René Chardon esdits noms et en

⁶ AD53-3E63/1119 devant Nicolas Girard notaire royal à Château-Gontier

chacun d'iceulx seul et pour le tout comme dit est a promis, est et demeure tenu payer et bailler auxdits Blanche et sa future épouse la somme de 400 livres tz, savoir la somme de 300 livres dans le jour des épousailles et auparavant icelles célébrations et le reste montant 100 livres dedans 3 ans prochainement venant, retenons fournir à ladite future épouse accoustréments nuptiaux et trousseau honneste selon sa qualité ; a ledit Blanche promis et constitué à ladite future épouse douaire coutumier suivant la coutume cas de douaire advenant ; et au surplus demeurent lesdits procès et différends nuls et assoupis et lesdites parties hors de cour sans despens dommages et intérêts de part ni d'autre ; le tout stipulé et accepté par lesdites parties, auquel accord et promesse obligations et tout ce que dessus est dit tenir etc obligent etc renonçant etc foy jugement et condamnation etc, fait audit Château-Gontier maison d'honorable homme Me Donatien Coiscault sieur de la Lisse en sa présence et de Me Jacques Chailland aussi avocat tesmoins »



Sa sépulture est introuvable à Segré St Sauveur, que je viens encore de refaire en 2009 de 1616 à 1638

Pierre BLANCHE †/1636 x Segré StSauveur 6 octobre 1611 Marguerite CHARDON Fille de †Jehan Me Boucher

1-Pierre BLANCHE x Segré LaMadeleine 31.3.1636 Ambroise COÛET [Dont postérité BLANCHE](#)

2-Anne BLANCHE †1665/ Fille de Pierre & Marguerite Chardon. Soeur de Luc et Pierre x Segré LaMadeleine 4.11.1630 **Pierre POYET** °ca 1602 †Segré 11.10.1662 Fils de Antoine & de Catherine JOUANNAIS. maitre armurier arquebusier. [Dont postérité POYET](#)

3-Roze BLANCHE °Segré StSauveur 8.6.1610 Filleule de h.h. Israël Boury (s) Sr de la Bresteshaye et de **Roze Rigault femme de h.h. Pierre Pilgault**

[Anne Blanche x1630 Pierre Poyet](#)

[Perrine Poyet x1665 Julien Morel](#)

[Julien Morel x1703 Jeanne Moride](#)

[Claude Morel x1730 Marie Bodard](#)

[Perrine Morel x1774 Pierre Girardière](#)

[Pierre-Jean Girardière x Jeanne Petit](#)

[Pierre Girardière x1831 Aimée Denis](#)

[Aimée Girardière x1854 François Allard](#)

[Louis Allard x1882 Françoise Moreau](#)

[Madeleine Allard x Edouard Halbert](#)

[René Chardon x1613 Yvonne Trigory](#)

Ils vont avoir 17 enfants, mais tous les perdre en bas âge, encore que je n'ai pas retrouvé à ce jour le décès de leur fille Anne. D'ailleurs, ils meurent eux aussi relativement jeunes.

- René CHARDON** †Segré StSauveur 17.9.1638 x /1613 Yvonne TRIGORY †Segré StSauveur 30.1.1638
a-René CHARDON †idem 30.11.1614 Inhumé en l'église
b-Renée CHARDON °Segré StSauveur 2.11.1615 †idem 3.8.1616 Filleul de h.h. Jehan Chardon (s) et de Renée Girardière. Inhumée en l'église
c-Mathurin CHARDON °Segré StSauveur 22.3.1617 Filleul de h.h. Mathurin Trigory (s) et de Renée Renard femme de Pierre Besnier
d-Françoise CHARDON °Segré StSauveur 27.3.1620 †idem 6.6.1640 Filleule de h.h. Rolland Bruneau **apothicaire** et de Jehanne fille de Jehan Ollive et de Renée Daudouet. Inhumée en l'église
e-Renée CHARDON °Segré StSauveur 7.12.1621 †idem 20.5.1634 Filleule de h.h. Pierre Trigory (s) et de Susanne Avril
f-Perrine CHARDON °Segré StSauveur 5.4.1623 †idem 28.9.1623 Filleule de h.h. Michel Bonvalet et de h. femme Perrine Fayau. La date ne figure pas sur le b, et j'ai pris celle du précédent acte. Inhumée en l'église
g-[Carbon] CHARDON °Segré StSauveur 13.8.1624 †idem 26.8.1624 Filleul de Jehan Chardon curé de Chazé-sur-Argos, et de **Françoise Pillegault fille de h.h. François Pillegault sieur de la Garelière.** Inhumé en l'église
h-Perrine CHARDON °Segré StSauveur 7.9.1625 †idem 17.6.1628 Filleule de h.h. Pierre Besnier et de h. femme Renée Girard veuve de Guy Mesgendre
i-René CHARDON °Segré StSauveur 10.10.1626 †idem 24.3.1627 Filleul de h.h. René Boury (s) et de Marye Guyon. Inhumé en l'église
j-Jacques CHARDON °Segré StSauveur 13.3.1628 †idem 24.5.1634 Filleul de h.h. Jacques Lefevre & de h. femme Louyse Delanoe femme de Me Claude Leconte. Inhumé en l'église
k-Julienne CHARDON °Segré StSauveur 21.11.1629 †idem 26.5.1634 Filleul de h.h. René Rouloys & de h. femme Julienne Lory femme de Me Charles Verger. Inhumée en l'église
l-René CHARDON °Segré StSauveur 6.8.1630 †idem 21.8.1630 Filleul de h.h. René Suhard sieur du Bourcheneau et de h. fille Perrine Boury fille de Me Israël Boury. Inhumé en l'église
m-René CHARDON °Segré StSauveur 7.2.1632 †idem 11.9.1638 Filleul de René Tesnier prêtre & de h. femme Jehanne Rouault femme de Me René Suhard
n-Jehan CHARDON °Segré StSauveur 16.3.1633 †idem 6.4.1633 Filleul de Jehan Guignard (s). Inhumé en l'église
o-Anne CHARDON °Segré StSauveur 29.4.1634 Filleule de Mathurin Chardon & de Anne Blanche femme de Pierre Poyet
p-Pierre CHARDON °Segré StSauveur 9.6.1635 †idem 7.1.1637 Filleul de François Veron (s) et de Perrine Fayau
q-anonyme CHARDON °Segré StSauveur 26.1.1638

autres Chardon à Fromentières

Jehan Chardon parain à Fromentières le 25.10.1546 de Mathieu Bigot fils de Robert

Fleurie Chardon maraine à Fromentières le 24.9.1556

Marguerite Chardon maraine à Fromentières le 25.3.1585 de Marie Peigne fille de Georges

Marie Chardon maraine à Fromentières le 17.3.1585 de Marie Poien fille de Louis

Renée Chardon maraine à Fromentières le 17.7.1584 de Julienne Goupil fille de Robert et Renée Aubry

Marie CHARDON +Fromentières 27.4.1582 « Fille de Mathurin et de Macée Viere a esté parain Guillaume Becher et sontmaraines Louise Goupil et Marie Simon »

Ambrois Chardon est parrain à Fromentières le 12.2.1581 de Ambrois Goisbault fils de Jacques et Julienne Guinoiseau - le 19.4.1592 de Sébastienne Juhier fille de Sébastien

Ambrois CHARDON x Marguerite LOCHERY

1-Ambrois CHARDON °Fromentières 16.12.1580 Filleul de missire Laurent Lemason et de syre Jacques Pigié et de Renée Lochery

Marquerite Chardon x Jacques Gruau

Marguerite Chardon épouse de Jacques Gruau est très probablement proche parente, sans doute en remontant avant 1550, car elle est du même milieu social et géographique. Ici la dot de Françoise Delaplanche est de 1 200 livres, ce qui est du même milieu.

« Le 23 juillet 1620⁷ après midy, furent présents établis et soubzmis honnestes personnes **Jacques Gruau marchand et Marguerite Chardon** son épouse de luy suffisamment autorisée quant à ce, et Jacques Gruau leur fils, **demeurant au lieu de Villepournoire paroisse de Ruillé** d'une part, et honnestes personnes Mathurin Lesaige et Bertronne Bertelot son épouse de luy suffisamment autorisée quant à ce, iceluy Lesaige curateur aux causes de Françoise Delaplanche fille de defunt Pierre Delaplanche et de Jehanne Bertelot, et ladite Françoise Delaplanche demeurant en ceste ville d'autre, lesquels en traitant du mariage futur desdits Jacques Gruau le jeune et ladite Françoise Delaplanche auparavant aucune bénédiction nuptiale ont confessé avoir fait par entre eulx les accords pactions et conventions qui ensuivent, c'est à savoir que en faveur dudit mariage et en avancement de droit successif lesdits Gruau et Chardon père et mère ont baillé et par ces présentes baillent audit Jacques Gruau leur fils le lieu et closier de l'Oliveraie comme il se poursuit et comporte sans aucune chose en réserver ne retenir tout ainsi qu'il leur appartient et qu'il est exploité par (blanc) closier sans aucune réservation, situé en la paroisse d'Azé ; Item ont baillé comme dessus ung pré qui fut en jardin situé près la Malebossière affermé à Pierre Jouon ainsi et comme il a accoustumé en jouir ; Item 3 quartiers de vigne située en ung tenant et en 4 planches au cloux des Bouesnières paroisse de Fourmentières, comme toutes lesdites choses appartiennent auxdits Gruau et Chardon sans aucune réservation ; Item ont donné et promis bailler comme dessus chacun an au jour des vendanges jusques au partaige de leur succession une pippe de vin de leur cru à prendre à deux lieues de ceste ville ; plus ont promis bailler audit Jacques Gruau ung trousseau honneste de la valeur de 300 livres

avec les bestiaux dudit lieu qui seront prisés suivant l'appréciation qui en sera faite par eux ; et oultre ont recogneu que les marchandises que a à présent ledit Jacques Gruau luy appartiennent de son bon mesnage et trafic sans luy avoir baillé autres deniers que la somme de 60 livres, de laquelle il demeurera **il manque une double page, c'est-à-dire en fait 4 pages et je vous mets la vue pour que vous compreniez que le feuillet du milieu est arraché ! Mais, une pièce jointe, qui est la quittance de la dot de la fille, va nous permettre de combler une partie de cette lacune (voir ci-dessous)** tanneur, Michel Meignan sieur de la St Henrie, et de Julien Lemerancier marchand, tous demeurant audit Château-Gontier



⁷ AD53-3E63-1121 devant Nicolas Girard notaire royal à Château-Gontier

et ont lesdits Lesaige et Berthelot déclaré ne savoir signer - *en pièce jointe, la quitance de la dot* : Le 6 avril 1621 après midi devant nous notaire susdit furent présents lesdits Jacques Gruau et Marguerite Chardon son épouse, et encores Jacques Gruau leur fils et ladite Françoise Delaplanche son épouse, lesquels ont recogneu et reconnaissent avoir eu et receu content en notre présence et des tesmoings cy après de honneste femme Bertranne Bertelot veuve de Mathurin Lasaige à ce présente stipulante et acceptante **la somme de 1 200 livres tz contenue au contrat de mariage de l'autre part** »

Ambrois Chardon x Hélène Moreau

La filiation de Madelaine Chardon est donnée par l'acte notarié suivant qui lui donne une sœur et un frère, tous trois héritiers de †Ambrois et Hélène Moreau : « Le 18.5.1650 Dvt Jean Gilles Nre royal à Château-Gontier, transaction entre hble h. Jacob Seguin Md de draps de soie, héritier en partie de † Julien ... Perrin et Renée Challery, et, h. h. Clément Cohon Md ciergier en la ville de Pouancé, père et tuteur naturel des enfants qu'il a eu de Magdeleine Chardon, laquelle Chardon était fille et héritière en partie de †Ambrois Chardon et Hélène Moreau Sr et dame de la Cheminée, et Pierre Mary Sr de Puffé mari de Helaine Chardon, Dt à la Bernardière à Cossé-le-Vivien, aussi fille et héritière desdits Chardon et Moreau, tant en leurs noms que comme créanciers de Me Mathurin Chardon Sr de la Cheminée, Nre, aussi fils et héritier pour un 1/3e desdits †Chardon et Moreau, au sujet d'une rente foncière de 2 septiers de bled seigle mesure de Parzé due audit Seguin à l'Angevine sur le lieu du Génétay paroisse de Peuton, suivant les partages faits entre ledit Seguin et ses cohéritiers Dvt René Boutin Nre le 20.9.1647 alors que les défendeurs la prétendent seulement au boisseau (AD53) »

Ambrois CHARDON Sr de la Cheminée † /1620 x Hélène MOREAU † /1650
 1-Madeleine CHARDON x Château-Gontier 1645 Clément **COHON**
 2-Hélène CHARDON x Pierre **MARY** D^t à la Besnardière à Cossé-le-Vivien en 1650
 3-Mathurin CHARDON Sr de la Cheminée

Madeleine Chardon x1645 Clément Cohon

Clément COHON °Pouancé 23.8.1616 †idem 14.3.1665 **Fils de Pierre COHON & de Ollive HAMON** x Château-Gontier 1645 Magdeleine CHARDON †Pouancé 26.3.1650 Fille de †Ambrois Chardon et de †Hélène Moreau Sr et dame de la Cheminée à Château-Gontier
 1-François COHON °Pouancé 9.4.1647 †idem 31.10.1651
 2-Magdeleine COHON °Pouancé 25.7.1648 †/1689 x Pouancé 30.8.1673 Louis **BARRÉ** Dont postérité suivra

N. Chardon père de Robert et René

Le 2.8.1640, D^{vt} René Boutin N^{re} royal à Château-Gontier, C^t de mariage entre Pierre Chardon M^d fils de †René Chardon M^d et de honneste femme Marie Bonneau présente, et, Marie Dublineau fille de †François Dublineau et Marie Huret D^t tous à Château-Gontier. Il est assisté de Guillaume Collombeau M^d son beau-frère D^t à Château-Gontier, Robert Chardon prêtre curé de Froisfonds, y D^t, son oncle, et elle de Pierre Dublineau M^d son frère, D^t à Azé. Ladite Bonneau donne à son fils 45 L de rente annuelle due par Hector d'Andigné écuyer S^r de Grand Fontaine sur la closerie de la Noë située à Ruillé. Plus, 700 L dont il a déjà reçu 400 L pour son trafic de fil de toile. Marie Dublineau sa part de la succession paternelle, non estimée. En présence de Georges Leroy curé de Château-Gontier St Jean, Jean Besnier et René Leroy prêtres, nobles hommes François Rouvraye Cr du roy assesseur en l'élection de Château-Gontier, René Aybry S^r de la Sainte Frairie Cr du roy Conseiller au granier à sel de Château-Gontier, Louis Bonneau M^d droguiste, François Arthuis M^d serger, tous de Château-Gontier, Jean Maignan M^d lavandier D^t aux nouvelles Lavanderies à Azé. (une page de signatures) (AD53) - Et, le 27.9.1640, toute jeune mariée Marie Dublineau doit faire son testament en forme de donation à son époux (AD53 Boutin)

N. CHARDON

1-Robert CHARDON curé de Froidfonds en 1640

2-René CHARDON †/1640 x Marie BONNEAU

21-(fille) CHARDON x /1640 Guillaume **COLOMBEAU** M^d

22-Pierre CHARDON M^d de fil x (C^t Château-Gontier 2.8.1640) Marie DUBLINEAU

non rattachés à ce jour :

Le 5.5.1661 D^{vt} Jean Letessier N^{re} royal à Château-Gontier, C^t de mariage entre h.h. Julien Chardon M^d serger fils de †Gervais et de Jacquine Villechien D^t faubourg d'Anzé de Château-Gontier, assisté de Gervais Chardon prêtre docteur et chanoine de l'église St Maurille d'Angers, son frère aîné, avec Françoise Paraige fille de François M^d tixier et Jeanne Rouzière, D^t audit Azé (AD53).

Renée HELLOUIN †St Aubin du Pavail « le 27.09.1584 par ung jeudy le jour **St Cosme et St Damien** fut enterré le corps de deffuncte Renée Hellouin en son vivant femme de Cebron Chardon **notaire en court laïque**, enterrée au **semetière du Pinneliez**, estoit D^t ladite Hellouin à Sourdin autrement dit le Petit Baugé »